



## SOMMAIRE

	Pages
Témoignage de sympathie aux Philippines . . . . .	205
Point 4 de l'ordre du jour:	
Décennie des Nations Unies pour le développement	
Rapport du Comité économique . . . . .	205
Point 7 de l'ordre du jour:	
Financement extérieur du développement économique des	
pays en voie de développement	
a) Courant international de capitaux et d'assistance	
b) Crédit à l'exportation	
Rapport du Comité économique . . . . .	206
Point 8 de l'ordre du jour:	
Planification de la réforme fiscalé; politique et gestion	
budgétaires	
Rapport du Comité économique . . . . .	207
Point 11 de l'ordre du jour:	
Questions relatives à la science et à la technique.	
a) Projet de résolution sur le transfert des techniques	
présenté à la Conférence des Nations Unies sur le	
commerce et le développement à sa deuxième session	
Rapport du Comité de coordination . . . . .	207
Point 14 de l'ordre du jour:	
Rapports des commissions économiques régionales et du	
Bureau des affaires économiques et sociales des Nations	
Unies à Beyrouth ( <i>fin</i> )	
Rapport du Comité de coordination . . . . .	207
Point 18 de l'ordre du jour:	
Evaluation des programmes de coopération technique	
Rapport du Comité de coordination . . . . .	208
Point 28 de l'ordre du jour:	
Programme de travail de l'Organisation des Nations Unies	
dans les domaines économique et social et dans celui des	
droits de l'homme, et incidences budgétaires de ce pro-	
gramme	
Rapport du Comité de coordination . . . . .	208
Point 29 de l'ordre du jour:	
Calendrier des conférences et des réunions pour 1969 et 1970	
Rapport du Comité de coordination . . . . .	208

Président : M. PÉREZ GUERRERO (Venezuela).

## Témoignage de sympathie aux Philippines

1. M. GREGH (France) exprime à la délégation des Philippines toute la sympathie du Gouvernement et du peuple français à l'occasion de la terrible catastrophe qui vient de frapper son pays.
2. Le PRÉSIDENT s'associe, au nom des membres du Conseil, à la déclaration du représentant de la France et prie le représentant des Philippines de transmettre à son gouvernement les condoléances émues du Conseil.
3. M. BRILLANTES (Philippines) remercie les membres du Conseil, en particulier le représentant de la France, de

leur message de sympathie qu'il ne manquera pas de transmettre au Président des Philippines et au peuple philippin.

## POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

## Décennie des Nations Unies pour le développement

## RAPPORT DU COMITÉ ÉCONOMIQUE (E/4579)

4. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner le rapport du Comité économique sur le point 4 de l'ordre du jour (E/4579) et à se prononcer sur les projets de résolution I et II, qui figurent au paragraphe 12 de ce rapport.

## I. DÉCENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT

5. M. GREGH (France) maintient les réserves qu'il a formulées au Comité économique (470<sup>e</sup> séance) au sujet de la traduction française des termes « *policy* » et « *implementation* », au paragraphe 7 du dispositif du projet de résolution.

6. M. ZAKHAROV (Union des Républiques socialistes soviétiques) appuiera le projet de résolution, qui vise avant tout à accélérer l'élaboration de toute une série de documents sur les activités des organismes des Nations Unies dans des domaines propres à contribuer au développement des pays en voie de développement pendant les années soixante-dix. Toutefois, il est regrettable que le projet de résolution ne mette pas suffisamment l'accent sur le fait, de plus en plus reconnu, que le facteur essentiel du développement est l'effort que chaque pays doit faire pour utiliser au maximum ses ressources humaines et matérielles, ce qui suppose dans bien des cas une réforme profonde des structures économiques et sociales et un renforcement du secteur public. Il y a lieu de se féliciter de ce qu'aucune disposition du projet de résolution, tel qu'il est libellé, ne peut être considérée comme inspirée de la thèse de la responsabilité collective des pays développés, thèse que les pays socialistes ne peuvent accepter, étant donné qu'ils n'ont été pour rien dans l'exploitation des pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. Enfin, M. Zakharov tient à souligner que la formule « politique internationale de développement » employée dans le projet de résolution n'a guère de sens, puisque c'est à chaque gouvernement qu'il appartient d'arrêter une politique de développement. Toutefois, si l'on convient que le terme anglais « *policy* » doit s'entendre seulement des mesures à prendre, la délégation soviétique n'a pas d'objection à accepter le projet de résolution sous sa forme actuelle.

7. M. FORTHOMME (Belgique) ne pense pas que le mot « application », qui figure au paragraphe 7 du dis-

positif, soit une bonne traduction du terme anglais « *implementation* », car il ne s'agit pas dans ce cas de l'application rigoureuse d'une législation, mais plutôt de la recherche des moyens permettant d'atteindre les buts fixés. La délégation belge est toutefois disposée à appuyer le projet de résolution.

8. M. ALLEN (Royaume-Uni) appuie le projet de résolution, étant entendu que le Comité économique devra travailler essentiellement sur la base des accords réalisés, ou susceptibles de l'être, avant le début de la deuxième Décennie du développement, et s'abstenir de débattre de questions controversées qui relèvent de la compétence d'autres organes. Il importe que, dans l'exécution de sa tâche, le Comité vise à parvenir à un consensus et évite les positions rigides et les désaccords exprimés par des votes.

9. M. KRISHNAN (Inde) s'associe à la déclaration du représentant du Royaume-Uni mais tient à préciser que les questions qui relèvent de la compétence du Conseil seront bien entendu examinées par le Comité économique.

10. M. de SEYNES (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) informe le Conseil que le Service des conférences du Siège a accepté que le Comité économique se réunisse pendant la vingt-troisième session de l'Assemblée générale, étant entendu que des arrangements seront pris entre les Deuxième et Troisième Commissions de l'Assemblée générale, le Conseil, au moment de la reprise de sa quarante-cinquième session, et enfin le Comité économique; il serait souhaitable que ces arrangements soient pris dès le début de la session de l'Assemblée générale.

*A l'unanimité, le projet de résolution I est adopté.*

## II. MOBILISATION DE L'OPINION PUBLIQUE DANS LES PAYS DÉVELOPPÉS ET LES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT AU SUJET DE LA DÉCENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT

11. M. BRILLANTES (Philippines) indique que les trois délégations qui se sont abstenues lors du vote au Comité économique (470<sup>e</sup> séance) accepteraient de voter le projet de résolution si l'on y apportait les modifications suivantes: addition d'un nouveau premier alinéa du préambule ainsi libellé: « Prenant note de la résolution I »; et insertion, au premier alinéa actuel du préambule, des mots « en application de ladite résolution », après les mots « à adopter ».

12. M. TARABANOV (Bulgarie) dit que la délégation bulgare, qui s'est abstenue lors du vote au Comité économique, pourrait voter le projet de résolution s'il était modifié dans le sens indiqué par le représentant des Philippines, car il y serait alors indiqué clairement qui va formuler les principes, les indications et directives d'action à adopter pour la deuxième Décennie du développement.

13. M. ZAKHAROV (Union des Républiques socialistes soviétiques) s'associe aux observations du représentant de la Bulgarie.

14. M. HOVEYDA (Iran) appelle l'attention sur une contradiction que semble contenir le paragraphe 1 du dispositif, où il est question d'attirer l'attention des gouvernements des Etats Membres sur la nécessité d'une mobilisation de l'opinion publique qui assurera la participation maximale de leurs dirigeants; on voit mal comment il peut y avoir de différence entre le gouvernement et les dirigeants d'un même pays.

15. Le PRÉSIDENT fait observer qu'il y a sans doute répétition mais que c'est pour mettre l'accent sur le fait que les dirigeants des Etats Membres devront participer activement à l'action entreprise dans le cadre de la deuxième Décennie du développement.

16. M. FORTHOMME (Belgique) appuiera le projet de résolution bien qu'il en réprovoque le ton général qui semble sous-entendre que, jusqu'ici, l'opinion publique est restée amorphe et ignorante des problèmes de développement, ce qui n'est pas le cas. Il semble que le projet de résolution ne soit pas au point.

17. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à se prononcer sur les amendements proposés par le représentant des Philippines.

*Ces amendements sont adoptés.*

*A l'unanimité, le projet de résolution II, ainsi modifié, est adopté.*

## POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

### Financement extérieur du développement économique des pays en voie de développement

- a) Courant international de capitaux et d'assistance
- b) Crédit à l'exportation

#### RAPPORT DU COMITÉ ÉCONOMIQUE (E/4578)

18. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner le rapport du Comité économique sur le point 7 de l'ordre du jour (E/4578) et à se prononcer sur les projets de résolution I et II, qui figurent au paragraphe 13 de ce rapport.

#### I. CRÉDIT À L'EXPORTATION ET PROMOTION DES EXPORTATIONS DES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

19. M. KHANACHET (Koweït) propose de supprimer le dernier membre de phrase du deuxième alinéa du préambule, après les mots « résolution 1270 (XLIII) », pour tenir compte du fait que le Conseil a décidé, à sa quarante-quatrième session, que seules des études de caractère régional seraient prises en considération.

*Cet amendement est adopté.*

20. M. GREGH (France) appuiera le projet de résolution, mais tient à souligner que le calendrier prévu pour la tenue de la table ronde ne tient pas compte du fait que la Commission des invisibles et du financement lié au commerce de la CNUCED examinera en février 1969 le rapport intérimaire du Secrétaire général sur le crédit à

l'exportation et la promotion des exportations des pays en voie de développement (E/4481 et Add.1). De plus, le représentant de la France estime que les participants à la table ronde devraient être des experts gouvernementaux et non des experts siégeant à titre individuel, et qu'il existe, pour aider les pays en voie de développement, à résoudre leurs problèmes de crédit à l'exportation, des moyens plus efficaces que les cycles d'étude prévus au paragraphe 4 du dispositif. Par ailleurs, les deux rapports qui sont demandés au Secrétaire général au paragraphe 3 et au paragraphe 5 du dispositif, respectivement, semblent faire double emploi. On pourrait donc supprimer le paragraphe 3 du dispositif et ajouter à la fin du paragraphe 5 le membre de phrase suivant « et en particulier sur les conclusions formulées par la table ronde ».

21. M. FORTHOMME (Belgique) appuie cette dernière proposition et pense qu'on pourrait améliorer encore le paragraphe en remplaçant les mots « aussitôt que possible » par les mots « au fur et à mesure ».

22. M. de SEYNES (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) estime que les propositions des représentants de la France et de la Belgique rendent le texte plus clair. Selon lui, si l'on a multiplié, dans le libellé du projet de résolution, les dispositions tendant à inviter le Secrétaire général à faire rapport au Conseil, c'était par souci d'assurer un contrôle adéquat des entreprises du secrétariat par les organes gouvernementaux.

23. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à se prononcer sur les amendements proposés par les représentants de la France et de la Belgique.

*Ces amendements sont adoptés.*

*A l'unanimité, le projet de résolution I, ainsi modifié, est adopté.*

## II. PROMOTION DES INVESTISSEMENTS PRIVÉS ÉTRANGERS DANS LES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

*Par 20 voix contre zéro, avec 3 abstentions, le projet de résolution II est adopté.*

24. M. BRUNI CELLI (Venezuela) dit que la délégation vénézuélienne a voté le projet de résolution, mais tient à réaffirmer qu'elle partage l'avis exprimé par le représentant du Mexique devant le Comité économique, à savoir qu'il convient de reconnaître l'importance des situations nationales et de les traiter en conséquence.

25. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à se prononcer sur le projet de texte à insérer dans son rapport à l'Assemblée générale, qui figure au paragraphe 12 du rapport du Comité économique sur le point 7 de l'ordre du jour.

26. En l'absence d'objection, le Président considérera que ce texte est adopté.

*Il en est ainsi décidé.*

## POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

### Planification de la réforme fiscale; politique et gestion budgétaires

#### RAPPORT DU COMITÉ ÉCONOMIQUE (E/4580)

27. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner le rapport du Comité économique sur le point 8 de l'ordre

du jour (E/4580) et à se prononcer sur le projet de résolution qui figure au paragraphe 8 de ce rapport.

*A l'unanimité, le projet de résolution est adopté.*

*La séance est suspendue à 16 h 20; elle est reprise à 17 h 15.*

## POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR

### Questions relatives à la science et à la technique

#### a) Projet de résolution sur le transfert des techniques présenté à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à sa deuxième session

#### RAPPORT DU COMITÉ DE COORDINATION (E/4567)

28. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner le rapport du Comité de coordination sur le point 11 a de l'ordre du jour (E/4567) et à se prononcer sur le projet de résolution contenu au paragraphe 5 de ce rapport.

*A l'unanimité, le projet de résolution est adopté.*

## POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR

### Rapports des commissions économiques régionales et du Bureau des affaires économiques et sociales des Nations Unies à Beyrouth (fin)

#### RAPPORT DU COMITÉ DE COORDINATION (E/4569)

29. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner le rapport du Comité de coordination sur le point 14 de l'ordre du jour (E/4569) et à se prononcer sur les projets de résolution I et II, qui figurent au paragraphe 8 de ce rapport.

## I. EFFORTS DES NATIONS UNIES POUR LE COMMERCE D'EXPORTATION

30. M. GOLDSCHMIDT (Etats-Unis d'Amérique) relève qu'il est prévu, au paragraphe 3 du dispositif du projet de résolution I, que le rapport établi par le Secrétaire général sur les efforts des Nations Unies pour le commerce d'exportation sera soumis au Conseil du commerce et du développement. Or d'autres organes ont également un rôle à jouer dans ce domaine. Aussi M. Goldschmidt aimerait être sûr que le rapport du Secrétaire général sera également communiqué à ces organes. Il souhaite que cette idée soit reprise dans le rapport du Conseil économique et social à l'Assemblée générale.

31. M. GREGH (France) estime que les dispositions du projet de résolution I rappellent celles de la résolution 1352 (XLV) adoptée par le Conseil à la 1559<sup>e</sup> séance: dans les deux textes il est question, d'une part, du développement des exportations et, d'autre part, du rôle que la CNUCED et les commissions économiques régionales peuvent jouer dans ce domaine, et il est également question de transmettre des rapports périodiques au Conseil du commerce et du développement ainsi qu'au Conseil économique et

social. M. Gregh se demande s'il est raisonnable d'adopter deux résolutions sur des sujets très voisins. Il aimerait être assuré que ces deux textes seront à l'avenir examinés ensemble et que cette idée figurera dans le rapport du Conseil à l'Assemblée générale.

32. Le PRÉSIDENT déclare que, s'il n'y a pas d'objections, il sera fait ainsi.

33. M. ALLEN (Royaume-Uni) partage l'avis du représentant de la France et espère qu'il sera possible, au cours des débats de l'Assemblée générale, d'examiner ensemble ces deux textes. D'autre part, le vote favorable que la délégation britannique se prépare à émettre ne devra pas être interprété comme engageant le Gouvernement du Royaume-Uni à l'égard d'un élargissement du rôle des réunions des secrétaires exécutifs, qui pourraient à l'avenir se transformer insensiblement en un organe permanent de coordination. Cela risquerait de faire double emploi avec les travaux du CAC; il faut donc veiller à ce que cela ne se produise pas, en attirant l'attention des autorités compétentes sur ce danger.

34. M. FORTHOMME (Belgique) dit que les observations des représentants de la France et du Royaume-Uni lui semblent tout à fait pertinentes. Il tient, cependant, à faire remarquer que le projet de résolution dont le Conseil est actuellement saisi traite de questions d'ordre pratique qui devront être résolues, que ce soit ou non dans le cadre de la Décennie du développement.

*A l'unanimité, le projet de résolution I est adopté.*

## II. TOURISME

35. Le PRÉSIDENT rappelle que le projet de résolution II a été adopté à l'unanimité par le Comité de coordination.

36. M. GREGH (France) reconnaît que ce projet de résolution a été adopté à l'unanimité par le Comité de coordination, mais il désire rappeler que la délégation française a fait une réserve formelle, à la 360<sup>e</sup> séance du Comité, au sujet du cinquième alinéa du préambule. En effet, cet alinéa traite du projet de l'Union internationale des organismes officiels de tourisme de se transformer en une organisation intergouvernementale. Or, pour l'instant, la délégation française ne peut, en l'absence d'instructions, adopter une attitude favorable à cet égard. Le représentant de la France demande donc que cet alinéa soit mis aux voix séparément.

*Par 18 voix contre zéro, avec 4 abstentions, le cinquième alinéa du préambule du projet de résolution II est adopté.*

*A l'unanimité, l'ensemble du projet de résolution II est adopté.*

### POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR

#### Evaluation des programmes de coopération technique

##### RAPPORT DU COMITÉ DE COORDINATION (E/4570)

37. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner le rapport du Comité de coordination sur le point 18 de

l'ordre du jour (E/4570) et à se prononcer sur les projets de résolution I et II, contenus au paragraphe 7 de ce rapport.

#### I. EMPLOI DES TECHNIQUES ÉLECTRONIQUES DE STOCKAGE, DE TRAITEMENT ET DE RECHERCHE AUTOMATIQUE DE L'INFORMATION

*A l'unanimité, le projet de résolution I est adopté.*

#### II. EVALUATION DES PROGRAMMES DE COOPÉRATION TECHNIQUE

*A l'unanimité, le projet de résolution II est adopté.*

### POINT 28 DE L'ORDRE DU JOUR

#### Programme de travail de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme, et incidences budgétaires de ce programme

##### RAPPORT DU COMITÉ DE COORDINATION (E/4574)

38. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner le rapport du Comité de coordination sur le point 28 de l'ordre du jour (E/4574) et à se prononcer sur le projet de résolution contenu au paragraphe 4 de ce rapport.

*A l'unanimité, le projet de résolution est adopté.*

### POINT 29 DE L'ORDRE DU JOUR

#### Calendrier des conférences et des réunions pour 1969 et 1970

##### RAPPORT DU COMITÉ DE COORDINATION (E/4566)

39. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner le rapport du Comité de la coordination sur le point 29 de l'ordre du jour (E/4566) et à se prononcer sur le projet de calendrier des conférences et des réunions pour 1969 et 1970, qui est joint à ce rapport.

40. M. GOLDSCHMIDT (Etats-Unis d'Amérique) note, à l'alinéa 3 f du rapport du Comité de coordination, qu'il est prévu que la session de la Commission de la population doit avoir lieu en février 1970 et durer deux semaines. Il rappelle qu'au Comité de coordination (356<sup>e</sup> séance) la délégation des Etats-Unis a proposé que cette session ait lieu plutôt en octobre 1969. Cette proposition a été repoussée par 13 voix contre 2, avec 8 abstentions, et il a été entendu qu'elle serait réexaminée par le Conseil. M. Goldschmidt fait observer que la plupart des commissions techniques du Conseil doivent tenir leur session en février et mars 1970; si la session de la Commission de la population avait lieu en octobre 1969, cela aurait pour effet d'alléger un programme aussi chargé et d'atténuer les difficultés des délégations. M. Goldschmidt propose donc ce changement de date d'une manière formelle.

41. M. FORTHOMME (Belgique) fait observer que la proposition du représentant des Etats-Unis, si elle était

adoptée, modifierait le calendrier pour 1969. De plus, l'automne 1969 est la période pendant laquelle l'Assemblée générale tiendra sa vingt-quatrième session; ce changement de date compliquerait les choses, surtout en ce qui concerne la documentation.

42. M. GREGH (France) dit que la délégation française accepterait la proposition des Etats-Unis si la Commission de la population tenait sa session à Genève.

43. M. DIALLO (Haute-Volta) rappelle qu'à la 356<sup>e</sup> séance du Comité de coordination la délégation voltaïque s'est prononcée contre la suggestion tendant à tenir la session de la Commission de la population à Genève, en raison des difficultés auxquelles se heurteraient les petites délégations si la Commission se réunissait dans cette ville en même temps que l'Assemblée générale tiendrait sa vingt-quatrième session à New York.

44. M. GOLDSCHMIDT (Etats-Unis d'Amérique) dit que la délégation des Etats-Unis est favorable à la tenue de la session à Genève parce que les services nécessaires pourront y être fournis à la Commission plus aisément qu'à New York. Répondant à l'objection du représentant de la Belgique, il fait observer que la documentation

destinée à une session tenue à l'automne serait prête avant la session de l'Assemblée générale.

45. M. LOBANOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) demande que le secrétariat donne une idée des incidences financières qu'aurait le changement de date proposé par les Etats-Unis.

46. M. KASSUM (Secrétaire du Conseil) dit que la session de la Commission de la population devait normalement avoir lieu pendant l'automne 1969; c'est la Commission qui a proposé de se réunir en 1970. Il précise que si la Commission tenait sa session en 1969 à Genève il n'y aurait pas d'incidences financières supplémentaires.

47. Le PRÉSIDENT met aux voix la proposition des Etats-Unis tendant à ce que la session de la Commission de la population ait lieu en novembre 1969, à Genève.

*Par 12 voix contre 2, avec 9 abstentions, cette proposition est adoptée.*

*A l'unanimité, le calendrier des conférences et des réunions pour 1969 et le programme provisoire des réunions pour 1970, ainsi modifiés, sont adoptés.*

La séance est levée à 18 h 55.